

Mercredi 14 mars 2018

COMMISSION TOURISME

Présentation du programme LEADER



Région
Hauts-de-France

Le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



I – Présentation générale du programme



Le GAL PNR Oise – Pays de France en résumé :

- Territoire : communes du PNR (hors Creil et extension)
- Enveloppe : 1 589 000 € (à engager avant fin 2020)
- Stratégie : « Générer un développement économique basé sur la valorisation des richesses du territoire, dans le respect de son environnement et de son identité paysagère. »
- 6 Fiches-actions (+ fonctionnement du programme) :

Valorisation du patrimoine naturel et culturel

Itinéraires et activités de découverte

Hébergement rural

Services de proximité en milieu rural

Circuits courts agricoles

Coopération





2 – Fiches-actions et projets éligibles

430 000 € ■ I – Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- Amélioration de l'accueil du public sur les sites patrimoniaux (muséographie, aménagements, etc.), ouverture de nouveaux sites au public (travaux de rénovation et de mise en valeur...)
- Nouvel usage économique d'un site patrimonial
- Activités économiques de valorisation du patrimoine
- Animations, évènements, mise en réseau, études...





2 – Fiches-actions et projets éligibles

200 000 € ■ 2 - Développer les itinéraires et activités de découverte

- Aménagement d'itinéraires touristiques pédestres, équestres ou cyclables, reliant plusieurs points d'intérêt
- Itinéraires adaptés aux personnes atteintes d'un handicap
- Création de sentiers pédagogiques
- Activités de tourisme « vert » (location de vélos, chevaux, promenades accompagnées, animations pédagogiques, loisirs de nature...)
- Animations, évènements, études...





2 – Fiches-actions et projets éligibles

234 000 € ■ 3 - Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

- Création d'hébergements de groupe et d'hébergements adaptés aux cavaliers (**prioritaire**)
- Hébergements atypiques (cabanes, roulotte, yourtes...)
- Gîtes et chambres d'hôtes
- Investissements des campings pour développer la clientèle touristique (nouveaux aménagements, services...)





2 – Fiches-actions et projets éligibles

125 000 €

■ 4 - Conforter une offre de services de proximité en milieu rural

- Restaurants
- Cafés/bars multi-services
- Multiples ruraux, commerces alimentaires multi-services
- Artisanat alimentaire (boulangerie, boucherie...)
- Commerce alimentaire ambulant, distributeur automatique

➡ **Réservé aux communes de moins de 3 000 habitants, où il n'existe pas d'autre commerce du même type.**





2 – Fiches-actions et projets éligibles

250 000 € ■ 5 - Favoriser les circuits courts agricoles

- Installation et développement d'activités spécialisées (maraîchage, arboriculture, élevage...)
- Transformation, stockage et conditionnement de produits agricoles pour la vente en circuit court
- Développement de circuits de distribution de proximité : points de vente, drive, plateforme numérique, approvisionnement local dans la restauration collective, chez les restaurateurs, traiteurs, etc.
- Formation des agriculteurs, sensibilisation, évènements...





2 – Fiches-actions et projets éligibles

40 000 € ■ 6 - Coopération



= Partenariats avec d'autres territoires à l'échelle régionale, nationale ou internationale

- Echanges, visites, réunions de travail
- Mise en place d'actions sur le territoire de chacun des GAL

La coopération peut porter sur toutes les thématiques du programme. Certaines sont pressenties comme pouvant être particulièrement intéressantes (circuits courts, grands itinéraires touristiques...)





3 – Règles de financement

■ LEADER en pratique :

- Une aide ponctuelle au lancement d'un projet, pour financer des investissements matériels ou immatériels.
- Appel à projets permanent de 2018 à 2020.
- Pour tout type de porteur, public ou privé, à condition de disposer d'un **cofinancement public**.
- La demande doit être déposée **avant le démarrage du projet** (signature d'un devis, bon de commande...)

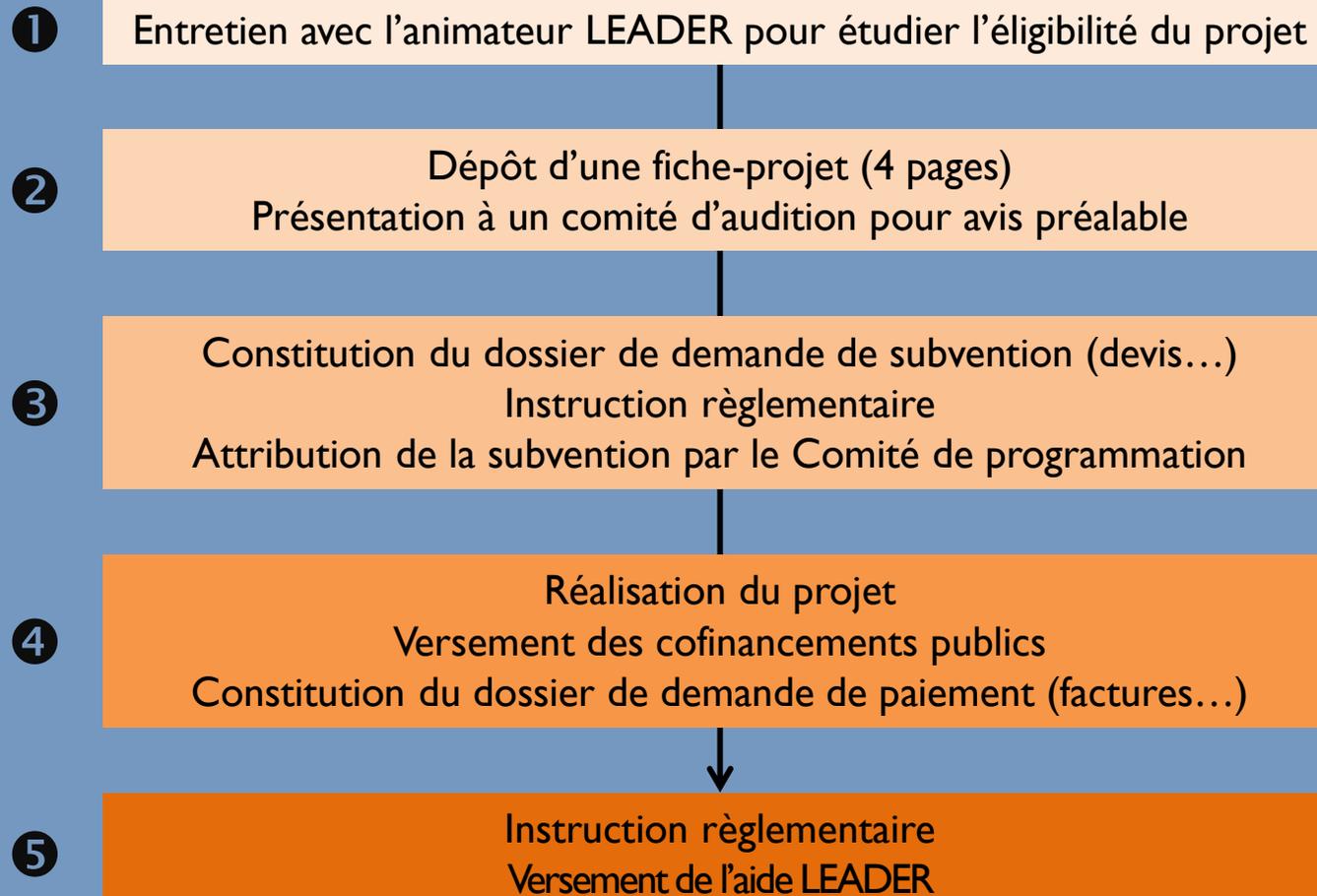


■ Montant de l'aide :

- La subvention est comprise entre 2 000 et 100 000 €.
Le montant est propre à chaque projet et dépend des autres financements publics et du respect des critères de sélection.
- Le total des subventions publiques ne peut dépasser 50 % pour les entreprises, 70 % pour les autres maîtres d'ouvrage.



4 – Les étapes d'un projet LEADER





5 – Cofinancements possibles

Liste non exhaustive

■ Région Hauts-de-France :

- Priorités régionales d'intervention touristique
- Aides au patrimoine rural (communes < 2000 hab.)
- PRADET pour les projets publics
- SRDEII pour les projets d'entreprises

■ Département de l'Oise :

- Restauration des édifices protégés classés/inscrits
- Aide aux hébergements touristiques
- Aide aux communes
- PDIPR

■ Région Île-de-France :

- Fonds régional pour le tourisme
- Contrat d'Aménagement Régional pour les projets publics
- Contrat rural pour les projets des communes < 2000 hab.

■ Département du Val d'Oise :

- Appel à projets touristiques innovants
- Aides au patrimoine
- Aide aux communes
- PDIPR



- **DRAC** (monuments classés ou inscrits)

- **Communes**

- **Communautés de communes**

- **Autofinancement d'un maître d'ouvrage public**

Merci de votre attention

- Contact :

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc naturel régional Oise – Pays de France

Tél : 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France